



FINALES DES COUPES DE L'YONNE
U17M et U17F
et
TROPHEE DE L'YONNE SENIOR MASCULIN ET FEMININ

CAHIER DES CHARGES

Sommaire

1. Dispositions générales,

- Description de l'événement
- Description de l'action
- Règlement sportif
- Installations
- Equipements
- Responsable de salle

2. Candidatures,

- Dépôt de candidatures
- Affiliation
- Homologation des installations
- Sécurité, assurance et convivialité

3. Communication,

- Promotion
- Relation presse

4. Salles et terrains,

- Le terrain
- Les bancs des équipes
- L'éclairage
- L'appareillage électronique

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Dispositions générales

1. Description de l'événement

Le Comité de l'Yonne de Basket-Ball, siégeant 16 boulevard de la Marne à Auxerre, organise les finales de coupes de l'Yonne U17M et U17F à 4 équipes dans les 2 catégories.

L'engagement est obligatoire pour tous les groupements sportifs du comité de l'Yonne ayant des équipes engagées en championnat U17M et U17F quel que soit le niveau de la compétition à laquelle ils participent.

Pour le Trophée de l'Yonne Masculins et Seniors Féminins, l'engagement est obligatoire pour tous les groupements sportifs du Comité de l'Yonne participants aux championnats départementaux et exclusivement.

2. Description de l'action

Le Comité de l'Yonne confie l'organisation matérielle des deux ½ finales et des deux finales (perdants et gagnants) de la catégorie U17M et U17F au groupement sportif qui posera sa candidature et qui assurera le respect des différents articles de ce cahier des charges.

Le Comité de l'Yonne confie l'organisation matérielle des finales du Trophée de l'Yonne Seniors Féminins et Seniors Masculins au groupement sportif qui doit poser sa candidature et qui assurer le respect des différents articles de ce cahier des charges.

Le choix de l'attribution des finales reviendra à la commission sportive, après étude de l'aspect qualitatif de chacun des dossiers.

3. Règlement sportif

Les rencontres se disputent en 5 contre 5 en U17M et en 4 contre 4 en U17F (sauf accord préalable entre les équipes pour jouer en 5 c 5).

Le handicap par division d'écart est de 7 points (car match à 70 %)

Le temps de jeu est fixé à 4 quarts temps de 7 minutes

Fautes personnelles par joueur(euse) : 4 fautes personnelles.

Fautes d'équipe : à partir de la 4^{ème} faute d'équipe par ¼ temps, réparation = lancer-franc.

Durée de la mi-temps : 6 minutes

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 3 minutes sont jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat avec un écart.

Les arbitres sont désignés par la CDO. Les frais de péréquation sont à la charge du Comité.

Il revient à la charge du club organisateur de prévoir les OTM afin de veiller au bon déroulement des rencontres.

Attention = les clubs arriveront dans la salle 45 mn avant le début de leur 1^{ère} rencontre.

Les rencontres en séniors se déroulent selon les modalités du championnat, en 5 contre 5.

Le temps de jeu est fixé à 4 ¼ temps de 10 minutes pour les catégories Seniors F et M.

Il est fortement conseillé de prévoir un 2^{ème} ordinateur en secours. Un chronomètre des tirs sera un plus dans l'étude du dossier.

4. Installations

Le terrain doit répondre aux normes FFBB.

Les compétitions doivent se dérouler dans une salle équipée :

- de tribunes pour les spectateurs mais aussi pour les différentes équipes et leurs familles,
- d'une sonorisation pour les annonces diverses, la diffusion de musique d'ambiance et le protocole.

Le club doit organiser un vin d'honneur (à l'attention des joueuses, joueurs, dirigeants, officiels, etc...) en fin de journée à l'issue du dernier match.

Il doit fournir une boisson (à servir éventuellement au verre) après chaque match aux équipes et aux officiels (arbitres, OTM et responsables du Comité).

Le club doit fournir avant chaque début de match, à chaque équipe, 3 grandes bouteilles d'eau (neuves) de 1 litre ½ ou éventuellement 1 bouteille d'eau de 50 cl à chaque joueur(euse) ; fournir également 1 bouteille d'eau de 50 cl à chaque arbitre et OTM.

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Il doit proposer un stand « boissons et restauration (salée et sucrée) » pour les compétiteurs, les accompagnateurs et les spectateurs.

5. Equipements

Le club se portant candidat doit satisfaire aux règlements sportifs des championnats et fournir :

- 1 table de marque pour 4 personnes (les officiels et un responsable du comité).
- 2 bancs de touche pour joueurs et accompagnateurs.
- 4 chaises pour les changements.
- 1 chronomètre mural avec les scores, visible des officiels, des joueurs et des spectateurs.
- 1 chronomètre des tirs.
- 1 flèche des alternances.
- 1 signal sonore très puissant.
- 1 jeu de plaquettes réglementaires.
- 2 fanions rouges (fautes).
- 1 panneau complet de secours.
- 2 filets de rechange.
- 1 trousse à pharmacie.

6. Responsable de salle

Le club organisateur sera responsable du bon déroulement de la compétition et devra assurer le service d'ordre dans la salle.

Candidatures

1. Dépôt de candidatures

Les candidatures motivées doivent être envoyées au secrétariat du Comité, celles-ci seront étudiées lors d'une réunion de Commission Sportive. Le groupement sportif sera retenu sur décision de cette Commission.

2. Affiliation

Les groupements sportifs qui posent leur candidature doivent être affiliés à la Fédération Française de basket-ball et doivent être à jour vis-à-vis de la comptabilité du Comité.

3. Homologation des installations

Le groupement sportif organisateur doit s'assurer de l'homologation de ses installations sportives pour les rencontres de basket-ball.

4. Sécurité, assurance et convivialité

Le groupement sportif organisateur doit :

- Vérifier auprès de l'organisme propriétaire des locaux, qu'il est prévu une renonciation à recours dans le contrat d'assurance, afin de dégager les utilisateurs de la responsabilité locative.
- S'entourer de toutes les garanties, en respectant les règlements dictés par les pouvoirs publics et les autorités sportives.
- Tenir à disposition du comité, le compte rendu de la visite légale de sécurité effectuée par l'autorité compétente.
- Le comité se réserve le droit de choisir une autre salle si les installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité.

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr
N° SIRET : 429 828 106 00014 - CODE APE : 9312Z - RNA : W891000826

- Le groupement organisateur doit proposer un stand « boissons et restauration (salée et sucrée) », au bénéfice du club et organiser à ses frais un vin d'honneur en fin de journée.
- Le groupement organisateur doit proposer, à ses frais :
 - une boisson (à servir éventuellement au verre) à chaque équipe et aux officiels (arbitres, OTM et responsables du Comité) à chaque fin de match,
 - avant chaque début de match, à chaque équipe, arbitre et OTM fournir de l'eau (voir Dispositions générale « 4. Installations »).

Communication

1. Promotion

Le Comité de l'Yonne doit fournir (le jour même) les visuels nécessaires à la réalisation des supports de promotion et apportera les coupes.

Le secrétariat du Comité se charge de concevoir et d'envoyer : message et affiche (l'affiche doit être également mise en ligne sur le site du Comité « basket89.fr ») à tous les clubs 89.

2. Relation presse (à réaliser avec le club organisateur)

Le Comité de l'Yonne de Basket-Ball se charge de faire paraître des articles dans l'Yonne Républicaine et autres médias avant et après l'événement.

Contactez Radio France Bleu, etc... pour annoncer l'événement.

Salles et terrains

1. Le terrain

Les terrains de basket doivent être conformes à la norme FFBB.
Le tracé doit correspondre au règlement en vigueur.

2. Les bancs des équipes

Situés de part et d'autre de la table de marque, ils devront accueillir 14 personnes et se situer à une distance minimum de 2 mètres par rapport à la ligne de touche.

3. L'éclairage

Il doit répondre au règlement officiel de la FFBB.

4. L'appareillage électronique

La salle doit être équipée du matériel correspondant à la réglementation.

Un technicien (bénévole), capable d'intervenir en cas de panne devra être présent, ou à défaut pourra être joint par téléphone toute la journée.

Le comité vous souhaite pleine réussite dans l'organisation de cette manifestation.

Comité de l'Yonne de Basket-Ball